

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE,
ETATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
36 19 10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

Déclaration du Clergé du Vicariat apostolique de Genève (Suite et fin).

Nos avertissements n'ont point été écoutés, et nos prévisions ont été cruellement justifiées. Un lourd malaise pèse sur notre canton; c'est une situation humiliante pour ceux qui l'ont créée, et chacun est d'avis qu'il est temps d'y apporter un remède.

Mais quel est celui que l'on propose? Notre adhésion à une organisation ecclésiastique qui a été faite sans nous, malgré nous et contre nous.

Quoi! ce qui était essentiellement mauvais il y a sept ans, ce que le Saint-Siège a condamné, ce que votre foi repoussait alors avec énergie, ce que tous les hommes sérieux de l'Europe ont appelé une indigne duperie et une misérable équivoque, c'est cela même que l'on présente comme une arche de salut et de liberté!

N'avons-nous donc plus assez de raison pour discerner le bien du mal? ou bien notre conscience s'est-elle affaiblie à ce point qu'elle se complaise dans la prévarication? En vain nos adversaires se font-ils un jeu de confondre et d'identifier les choses les plus distinctes: de vieilles coutumes, débris d'un autre âge et fondées sur des concessions légitimes faites par celui qui en a le droit, c'est-à-dire par le Souverain-Pontife, avec des innovations dangereuses émanées du seul pouvoir civil, s'arrogeant une faculté dont il est dépourvu; la présentation d'un prêtre proposé à l'institution canonique de l'évêque, avec une chimérique mission pastorale découlant d'une élection sacrilège et condamnée par le saint Concile de Trente; la vie catholique se mouvant sous l'inspiration ou la direction de la hiérarchie établie par Dieu même avec une agitation purement politique transportée dans le domaine religieux. Nous savons trop bien à quel but tendaient les auteurs de ces inventions schismatiques: à nous séparer entièrement du Pape, c'est-à-dire de la pierre angulaire, en dehors de laquelle il n'y a pas de véritable Eglise, à annihiler l'autorité épiscopale, à lui substituer celle de la multitude, et d'un con-

seil tel qu'aucun siècle chrétien n'a jamais connu d'analogie; à introduire dans notre édifice religieux le *ver démagogique* qui devait en amener tôt ou tard la ruine; à nous faire les instruments d'une prétendue réforme semblable à celle du seizième siècle, ou tout au moins à attirer dans nos murs ces étrangers avec lesquels on entretenait déjà des intelligences secrètes et que l'on n'a pas tardé à voir arriver au milieu de vous pour vivre largement de vos sueurs.

Il nous était donc permis d'émettre sur une pareille œuvre le jugement que portait de la sienne l'un des principaux rédacteurs de la Constitution civile du clergé de France en 1790 (1): « Les pasteurs moraux s'y refusèrent. Or une fois remplacés par le rebû du clergé, par l'opprobre des cloîtres, ces êtres sans foi et sans mœurs, nous ai-deront à décatholiser la nation beaucoup plus vite que ne pourraient le faire tous nos décrets. »

Non, nos très chers frères, ne nous laissons point tromper par l'esprit du mensonge; et pour mettre un terme aux séductions dont on cherche à vous circonvenir, nous tenons à renouveler les solennelles déclarations que nous opposions de prime abord aux intrigues du schisme, en 1873.

1° Nous demeurons inviolablement soumis au Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre, seul chef visible suprême de l'Eglise catholique.

2° Jamais nous n'aurons d'autre évêque que celui qu'il aura canoniquement institué; jamais nous n'accepterons de charges spirituelles, ni n'exercerons de fonctions religieuses que celles qui nous auront été confiées par nos supérieurs légitimes.

3° Toujours prêts à rendre à César ce qui est à César, et à observer avec une respectueuse soumission les lois du pouvoir civil dans tous ce qui est de son domaine, nous affirmons, d'après les principes de notre foi, qu'il n'a le droit ni de fixer de son propre chef les limites des paroisses, ni de déterminer le mode de la nomination des curés ou des vicaires, encore moins de soustraire entièrement cette nomination à l'évêque.

(1) Mirabeau.

efforts ne peuvent plus le dérober au danger. Attale! par pitié!... et de nouveau ses larmes l'interrompirent.

Il se fit un moment de silence profond, si profond qu'on aurait pu entendre les battements du cœur oppressé de Rébecca. Attale n'était pas moins douloureusement impressionné. Les fatales nouvelles venues d'Orient se vérifiaient donc, et le saint vieillard Polycarpe, son père, le père de l'Eglise de Smyrne, le guide bien-aimé de son enfance, c'est lui qui a été trahi et vendu par celui qui demande aujourd'hui protection et abri! Une lutte contre la répulsion, le dégoût, l'horreur que lui inspirait le dégoût, l'horreur que lui inspirait le dégoût, s'éleva dans son âme, mais il se souvint du Christ, pardonnant à ses bourreaux, et accepta le noble devoir que le martyr semblait lui léguer: celui de venger sa mort en sauvant la vie de son meurtrier.

— Relevez-vous, mon enfant, dit le vieillard, en prenant la main de Rébecca. Que vous est le chrétien apostat?

— Il est mon frère, répondit la jeune fille; mon frère, chassé de la maison paternelle, et y a six ans, parce qu'il s'est fait chrétien et qui y revient aujourd'hui, mendiant, déshonoré, malheureux, sans espoir.

— Rébecca, dit Attale, deux de mes esclaves vont vous accompagner jusqu'à la maison de votre père. Je vous laisse le soin de prévenir Quintus qu'ils l'attendent pour le ramener chez moi; il trouvera ici un asile, et, s'il est repentant, des frères. Quant à vous, je n'ai pas besoin de vous recommander le secret, votre cœur, je le sais, n'est point de ceux qui trahissent.

4° Nous soutenons que, la Constitution fédérale accordant à tout citoyen le droit de s'établir sur un point du territoire suisse, rien ne peut empêcher un évêque, citoyen suisse, de fixer son séjour à Genève.

5° Jamais nous ne pourrions consentir à subir les règlements dogmatiques, disciplinaires ou liturgiques d'un conseil ou d'un synode constitué en dehors de toutes les prescriptions divines et ecclésiastiques.

6° Jamais non plus nous ne saurions voir dans un curé ou dans un vicaire le délégué du suffrage universel.

Aussi bien, Nos Très Chers Frères, qui de vous a réclaté l'introduction dans notre vie religieuse de ce système sans précédent, inconnu à nos pères? Quels hommes en ont eu la première idée? A quelles occasions l'a-t-on vu se produire? S'il est, comme on veut bien le prétendre, un principe de liberté, pourquoi persiste-t-on à vous l'imposer en dépit de vos répugnances si fréquemment manifestées? Ou bien faut-il supposer que vous avez perdu la complète intelligence de vos besoins dans le domaine de la foi, et que les hommes étrangers à notre Eglise aient seuls une juste connaissance de ce qui lui convient et de ce qui vous convient? S'il s'agit ici d'une modification sans importance, comment se fait-il que, prêts à transiger sur d'autres points, nos adversaires affirment vouloir s'en tenir inflexiblement à celui-ci? Ils ont sans doute pour cela des raisons qui ne sont pas les nôtres, et auxquelles nous ne saurions qu'opposer l'antique cri des apôtres: *NON POSSEMUS, Nous ne pouvons pas.*

C'est assez vous dire qu'aujourd'hui, aussi bien qu'en 1873, nous voulons être en dehors d'une organisation qui n'est point celle de l'Eglise catholique, et à laquelle il n'est pas possible de s'associer sans sortir par le fait de cette même Eglise. Vous ne manquerez point, Nos Très Chers Frères, d'applaudir à cette déclaration franche et nette, et vous apprécierez encore davantage notre fidélité à nous y conformer. Elle sera peut-être le signal d'une nouvelle levée de boucliers contre nous; mais quand le Seigneur est avec nous, qu'avons nous à craindre: ou plutôt c'est lorsque nos ennemis

— Oh! Soyez mille fois béni, noble Attale, d'avoir pitié de lui encore et d'avoir pitié de moi! Rébecca vous était déjà dévouée, mais maintenant elle donnerait pour vous jusqu'à la dernière goutte de son sang.

— Allez, mon enfant, dit le vieillard, et puisse le Dieu qu'a renié votre malheureux frère, répandre sur vous sa bénédiction!

Attale ordonna à deux de ses plus fidèles serviteurs de suivre Rébecca. Une demi-heure après, ils présentaient à leur maître un homme encore jeune dont les traits livides, le teint malade et l'air abattu eussent attendri les moins disposés en sa faveur.

Quand il fut sur le seuil de l'appartement, il chancela comme s'il allait succomber sous le poids de la honte et de la douleur.

— Quintus, dit Attale, en s'avançant vers lui et en lui montrant le vieillard, voici notre vénérable évêque.

Le chrétien coupable fit quelques pas en tremblant, puis tomba aux pieds de l'évêque et fondit en larmes.

Sa douleur gagna le vieillard et son jeune ami; tous deux pleurèrent sur la brebis égarée qui revenait au bercail avec sa robe déchirée et son innocence perdue.

Ils reçurent ses premiers aveux et Attale apprit alors avec détail la mort glorieuse de Polycarpe. Il fut convenu que la confession de Quintus serait renouvelée devant l'assemblée des frères et qu'on le recevrait ensuite à la pénitence.

Ce soir-là, au moment où Attale recommandait aux esclaves de sa maison le nouvel enfant prodige, Quintus demanda à un jeune homme un entretien particulier. Il fut

semblent le plus déterminés à nous perdre, que nous devons surabonder de confiance. La grâce divine ne nous fera point défaut, et nous savons bien que votre attachement, votre sympathie, votre respect nous sont assurés.

Oui, groupez-vous serrés autour de notre adorable Sauveur Jésus-Christ, en écoutant docilement la voix de son Vicaire et de celui qui le représente au milieu de nous, Monseigneur le Vicaire apostolique; mais en même temps ne perdez point de vue ce que vous devez à la patrie, à vos concitoyens, et aux magistrats séculiers qui tiennent de Dieu l'épée pour la justice. Qu'il ne soit permis à personne de suspecter votre patriotisme: prêtres et fidèles nous ne mettons en péril ni les libertés, ni les Constitutions de notre pays; nous croyons même qu'en défendant l'indépendance de l'Eglise catholique, nous soutenons la vraie nationalité de Genève qui, depuis 1815, a cessé d'être une cité exclusivement protestante pour devenir le chef-lieu d'un Etat mixte, et pour appartenir à la Confédération suisse, où catholiques et protestants sont égaux devant la loi, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits.

Aimons cette Confédération et notre beau canton, alors même que nous y rencontrons des jours difficiles, servons-les de nos forces et de notre activité; mais surtout prions l'Auteur de tout bien qu'il répande sur eux ses plus amples bénédictions, et qu'il rende enfin à notre société troublée la paix basée sur l'équité et sur la vérité dans la charité.

CORRESPONDANCES

Berne, le 18 juillet.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de la question de la décence dans les sépultures, et il va sans dire que tous les honnêtes gens reconnaissent que le législateur fédéral a prescrit, dans le 2^e alinéa de l'art. 53 de la Constitution, que toute personne décédée sera enterrée *décentement*. Mais le législateur a oublié que la décence

alors introduit dans un appartement secret, et Attale s'étant assis, lui fit signe de s'asseoir aussi, mais Quintus se mit à genoux devant son hôte, et ouvrant sa tunique, il tira de son sein un fragment de roseau suspendu à son cou.

— Pardonnez-moi, dit-il, si ce trésor a reposé sur la poitrine d'un apostat, j'en atteste le Dieu que j'ai trahi, il a été cent fois baigné de mes larmes; mon cœur s'abîmait d'humiliation et de douleur à la pensée qu'il était indigne de battre sous ces reliques sacrées.

Et Quintus raconta comment une femme chrétienne chargée pour Attale d'un message de la part de Polycarpe, devint tout à coup malade sur le vaisseau qui l'amenait en Gaule. Ayant découvert la religion de la mourante, il lui révéla sa foi sans confesser son apostasie, et la chrétienne lui remit le saint dépôt confié à sa fidélité par les frères de l'évêque martyr.

Attale porta à ses lèvres avec une vive émotion ce dernier gage de l'amitié d'un saint, il le serra contre sa poitrine en versant des larmes et se retira pour contempler son précieux trésor.

Le roseau était creux, des fils de soie entrelacés en formaient l'ouverture, retenus eux-mêmes par une cire fine portant le cachet de l'évêque de Smyrne. L'intérieur renfermait un morceau de linge trempé dans le sang du martyr et un petit rouleau de papyrus écrit de la main même de Polycarpe. Il contenait ce qui suit:

38 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

LA FLEUR DES GAULES

ÉPIQUE DU TROISIÈME SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST

PAR H. HOUET

CHAPITRE XXI

RÉBECCA

— Achevez, de grâce! s'écria-t-il. Elle hésita encore, un tremblement fébrile agita ses membres, lorsqu'elle reprit:

— Si ce coupable, ce traître, non seulement avait trahi son Dieu, mais encore.....

— Mais encore?... répéta le vieillard suspendu aux lèvres de la jeune fille.

— Avait livré le chef de son église, découvert sa retraite aux persécuteurs, vendu ses frères!.....

— Hélas! hélas! s'écria Attale, en levant ses mains vers le ciel.

— N'y a-t-il plus de pitié pour lui? Faut-il qu'il meure dans le désespoir? Son âme est en proie aux remords, son cœur déchiré; la colère de son père menace sa vie. Mes

due aux restes mortels des contribuables doit aussi être observée pendant le laps de temps qui s'écoule entre le décès et l'enterrement, période pendant laquelle les cadavres sont, dans les hôpitaux, déposés à la morgue qui n'est pas partout un lieu décent, tant s'en faut. Par exemple, à la morgue de l'hôpital de l'Isle à Berne, on dépose les cadavres dans un coin vraiment peu convenable et d'une manière qui doit nécessairement blesser le sentiment même d'un avocat radical. Cependant il y a quelque chose de pire encore : on dépouille les cadavres, sans en excepter les femmes.

Je puis vous citer le fait suivant. Un employé fédéral, bourgeois de Berne, s'est vu forcé de confier sa femme, mère de 3 enfants, à l'hôpital de l'Isle, où elle a subi une opération très dangereuse. La malade a succombé et le mari désolé a payé tous les frais, à l'exception du prix d'un cercueil ordinaire tel qu'on les emploie pour les personnes décédées à l'hôpital de l'Isle, car le veuf chargea un maître menuisier de la ville de faire un cercueil plus convenable. Lorsque le menuisier arriva à l'hôpital, il remarqua que la magnifique chevelure noire de la défunte avait été coupée par un misérable, qui l'aura sans doute vendue à un coiffeur de la ville.

Le veuf, avisé par l'honnête menuisier, a porté plainte, et M. le colonel Scherz, administrateur de l'hôpital, a insisté pour que ce vol sur un cadavre soit porté à la connaissance de l'autorité judiciaire, ce qui a eu lieu en effet. Le voleur ou profaneur de cadavres est inconsciemment un employé de l'hôpital, et il faut espérer que la justice saura découvrir le misérable; car, si le sentiment du public bernois n'est pas choqué par les enterrements sur le *Galgensfeld* (champ des supplicés), il faut espérer qu'il ne permettra du moins pas que les morts soient dépouillés et profanés sous les yeux des autorités.

CONFÉDÉRATION

D'après le *Landbote*, les conférences sur la fabrication des allumettes organisées par les inspecteurs de fabriques et données à Winterthur par M. Rosset, ont eu un complet succès. Quinze fabricants ont pris part à cet enseignement. Ils ont tous déclaré qu'ils étaient prêts à commencer le nouveau genre de fabrication dès le 1^{er} janvier 1881 et à se conformer aux prescriptions du règlement fédéral.

Au point de vue sanitaire, les dispositions de la nouvelle loi ne peuvent qu'être approuvées. Au point de vue commercial, en revanche, elles sont désastreuses pour l'industrie. On se sert pour la fabrication des allumettes suédoises d'un bois fort léger, celui du peuplier surtout. Or, ce bois est relativement rare chez nous et, à moins de se servir de bois de qualités inférieures, il faudra en faire venir de l'étranger. La concurrence avec l'étranger ne sera guère possible si l'on n'élève pas le droit d'entrée sur les allumettes étrangères en Suisse.

Un nouveau modèle de timbres-poste en-

Polycarpe, Evêque, à Attale son bien-aimé.

« Le jour du Seigneur s'est levé pour le père, il se leva pour le fils. Grâces éternelles soient rendues à Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui daigne nous appeler à lui rendre le témoignage du sang!

« Je connais tes œuvres, elles remplissent mon âme de consolation; demeure fort jusqu'à la fin, et soutiens les faibles; la couronne du martyr, qui t'est préparée préparée, mérite d'être achetée par de grands combats.

« Je salue les Eglises de Lyon et de Vienne et mon vénérable frère Pothin. Salue les prêtres Irénée et Alexandre que j'aime dans le Seigneur.

« Je te bénis, mon fils Attale, dans le Christ pour qui je vais mourir.

« POLYCARPE, Ev. »

Ce qui se passa dans le cœur d'Attale à la lecture de cette lettre est inexprimable, il la pressa plusieurs fois sur ses lèvres, il tomba à genoux et demeura longtemps dans la prière, comme pénétré de la présence invisible du glorieux martyr. La prédiction qui lui était faite d'un sort pareil faisait déborder son âme d'une joie ineffable et d'une pieuse et douce reconnaissance.

Seigneur! Seigneur! s'écriait-il, je ne le mérite pas! et des larmes d'amour inondaient ses yeux. De nouveau il s'offrit au Christ, le bénissant de l'avoir choisi pour victime et goûtant d'avance les joies du martyre.

trera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Le chiffre sera beaucoup plus grand et placé au milieu du timbre.

A teneur de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, en date du 22 octobre 1874, la franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Remus pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kg. (y compris les envois d'espèces et les mandats de poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par les comités de secours institués pour la répartition de ces dons.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On annonce, de Cerlier, la mort de M. Sigri, caissier de la caisse d'épargnes de Cerlier-Neuveville, qui devait comparaître devant les assises pour détournements.

— La grande fête des lutteurs a eu lieu à Langrau: on était accouru de toutes parts à cette fête populaire qui réunissait plus de 8000 assistants. Ce sont les lutteurs de l'Emmental qui l'ont emporté cette fois sur les Oberlandais.

Zurich. — Le préfet Frei, à Uster, a été accusé par un conseiller communal, dans un journal local, d'avoir, à propos d'un meurtre, falsifié des documents, et, par des motifs politiques, conduit l'enquête de telle façon que le meurtrier a échappé à la justice. L'accusateur, nommé Krauer, cité devant le tribunal de Pfäffikon, a si bien présenté la preuve des faits allégués, qu'il a été non-seulement acquitté, mais gratifié d'une indemnité de 200 fr.

Grisons. — Un violent incendie a éclaté vendredi à Remus, village de la Basse-Engadine, au bord de l'Inn. Les détails sont encore incomplets au sujet de cet incendie et de ses causes. Le *Freie Rhätier* se borne pour le moment à annoncer que sur cent maisons quinze à peine restent debout et que 600 personnes se trouvent sans asile.

Le village de Remus est fort ancien, il en est fait mention dans des chartes dès 1070. C'était autrefois un lieu de pèlerinage très renommé et le temple dédié à St-Florin est un des plus beaux de l'Engadine. C'est la troisième fois que Remus est détruit. Il a été réduit en cendres en 1622 par les Autrichiens et en 1822 des enfants y ont mis le feu en jouant.

Bâle-Ville. — Un des plus vieux et des plus éminents citoyens de Bâle vient de mourir à l'âge de 83 ans. C'est H.-G. Burkart-Förkert, fondateur en 1843 de la Banque de Bâle.

Thurgovie. — Dimanche 25 juillet, le peuple thurgovien sera appelé à voter sur deux projets de lois. L'un de ces projets concerne l'élévation à 3500 fr. du traitement alloué au juge d'instruction cantonal. L'autre a trait à la plantation d'arbres fruitiers le long des routes. Ce projet soulève, paraît-il, une certaine opposition chez les paysans.

Tessin. — A Noranco, près de Lugano,

Quelques jours après, un autre message était remis entre les mains de l'évêque de Lyon, il contenait, avec des lettres particulières adressées à quelques chrétiens, la lettre de l'Eglise de Smyrne aux Eglises de Lyon et de Vienne sur le martyr de leur évêque et de ses compagnons.

CHAPITRE PREMIER

LE DERNIER MOT

Subjugué pour la première fois par une passion plus tyrannique que son orgueil, irrité des sarcasmes de la jalouse Aurélie, Lévinus résolut de tenter lui-même un dernier effort. Il fallait réussir à rencontrer Albina seule et c'était le difficile. Pénétrer dans son appartement comme un voleur ou s'y faire introduire, il n'y pouvait songer; lui demander un moment d'audience, elle ne l'accorderait point; la faire épier et la surprendre dans une de ses promenades favorites, ce serait déloyal et il s'exposerait à son indignation. Cependant il n'y avait que ce moyen-là.

Fatigué de réfléchir, Lévinus sauta à cheval et prit la route de la villa d'Ambiorix, comptant, pour sortir d'embarras, sur quelque hasard imprévu qui servirait ses desirs et simplifierait la situation.

(A suivre.)

la foudre est tombée dans la nuit de dimanche sur une maison et a tué un enfant dans son lit. Un second enfant qui se trouvait dans le même lit n'a eu aucun mal.

Vaud. — Un vieillard de 72 1/2 ans voulut cueillir des cerises à Vufflens-le-Château. Il appuya son échelle contre une branche de l'arbre et monta. La branche cassa soudain. L'échelle et le vieillard tombèrent lourdement sur la route. Le malheureux septuagénaire fut tué sur le coup.

Neuchâtel. — Le conseil d'Etat vient de refuser à la Commission synodale de l'Eglise indépendante de l'Etat, l'autorisation d'accepter un legs de 17,000 fr. qui lui avait fait récemment par une personne décédée à Cortaillod.

Genève. — On sait qu'à la suite du vote du Grand Conseil qui a supprimé la loi Reverchon et rétabli le quorum dans les élections ecclésiastiques, un recours fondé sur la prétendue inconstitutionnalité de la loi, avait été adressé au Tribunal fédéral par MM. Forestier et consorts, contre la décision du Grand Conseil.

Le conseil d'Etat, appelé à donner son préavis, l'avait fait dans les termes les plus favorables à la décision du Grand Conseil. Cependant la minorité de ce corps, composée de trois membres, MM. Carterel, Cambessedès et Gavard, avait — sans reculer devant ce que cette démarche offrait d'insolite — adressé au Tribunal fédéral une lettre collective pour appuyer torquemont, contre le mémoire officiel du conseil d'Etat, la point de vue des recourants.

Le Tribunal fédéral, statuant sur le recours, l'a écarté à l'unanimité.

— *L'Hospice des Convalescents*, offert généreusement à l'Hospice général par M^{me} la baronne de Rothschild, est sur le point d'être ouvert, les installations nécessaires étant bientôt terminées; il est établi à Saconnex. Pour les débuts, on ne recevra qu'un maximum de 25 convalescents qui seraient en grande partie fournis par l'Hospice cantonal.

CANTON DE FRIBOURG

Le candidat conservateur qui sera proposé à l'assemblée préparatoire de Posieux, le dimanche 25 juillet à 3 heures après-midi, est

M. le colonel ALFRED REYNOLD, de Nonans

Cette décision a été prise par une réunion de plus de cent notabilités du parti conservateur des divers quartiers de la ville de Fribourg, réunis samedi soir à l'auberge des Maréchaux.

L'importance exceptionnelle de l'assemblée de Posieux, dans les circonstances actuelles, doit engager les conservateurs de la campagne à s'y rendre en grand nombre. Tous les citoyens du parti conservateur y seront admis, et ils pourront entendre une série de discours par les chefs les plus éminents de ce parti pour exposer la situation et dévoiler les intrigues, les antécédents et les dangers du parti du *Bien public*.

Nous engageons, en conséquence, tous nos amis du district de la Sarine, à se rendre en masse, dimanche prochain, à l'auberge de Posieux, pour la réunion conservatrice, qui s'ouvrira à 3 heures après-midi.

L'heure a une certaine importance, en raison des tentatives qui seront faites peut-être pour induire en erreur les électeurs qui ne seraient pas sur leurs gardes.

Le collège de Fribourg subira, à la fin de cette année scolaire, une perte considérable à cause du départ de ses deux principales autorités: M. le recteur Favre doit aller occuper la place de curé à Villars (canton de Vaud), et M. le préfet Moullet dessert déjà la paroisse de Cugy, où il a été nommé curé, il y a quelque temps. Ces deux ecclésiastiques distingués se sont acquittés avec beaucoup de zèle et de dévouement des fonctions qui leur avaient été confiées.

M. Favre fut appelé au collège de Fribourg il y a sept ans, pour occuper la place d'aumônier dans cet établissement. La tâche était pénible, délicate et difficile; elle demandait des talents particuliers pour la prédication et l'instruction religieuse de la jeunesse studieuse. M. l'aumônier s'acquitta parfaitement de sa charge et l'autorité n'eut qu'à se féliciter de son choix.

Le public pieux de Fribourg venait en

foule aux sermons de M. Favre et s'en retournait toujours édifié et plein d'admiration pour la parole éloquent, onctueuse, persuasive de l'orateur chrétien. C'était surtout aux sermons de la confrérie de la *bonne mort* que la foule était pressée et l'auditoire nombreux et attentif. Cette parole simple, douce, persuasive et vraiment évangélique allait droit au cœur et produisait une émotion salutaire parmi les auditeurs.

M. Favre n'est pas seulement prédicateur distingué, il est aussi excellent musicien et, à ce titre encore, il rendait au collège d'éminents services. Chacun aimait à entendre cette voix douce, claire et pure qu'il maniait comme quelqu'un que l'exercice a rendu maître absolu de sa voix.

Il était en même temps très bon organiste. Quel avantage encore pour le collège! Il présidait très souvent au chant, à l'église, après avoir édifié déjà l'auditoire par ses paroles éloquentes. Il donnait aussi d'excellentes leçons particulières aux élèves qui désiraient apprendre à toucher l'orgue; tous ces derniers gardaient le meilleur souvenir de leur ancien maître de musique, et plusieurs lui doivent le goût musical qu'il a développé en eux.

Au commencement de cette année scolaire, M. Favre fut mis à la tête du collège comme vice recteur, puis peu après, comme recteur. Ici encore, il a été à la hauteur de sa position difficile, et, quoique chargé, en même temps, de presque toutes les fonctions d'aumônier, il a su diriger le collège d'une manière admirable. Sa direction douce et ferme a produit d'excellents résultats. Ses relations avec MM. les professeurs étaient pleines de bonté et d'affabilité, et chacun le voit partir avec le plus grand regret.

M. Favre a en lui tout ce qui attire l'estime et l'affection, et il quittera Fribourg au milieu d'un regret général; les élèves l'aimaient comme un père, MM. les professeurs comme un chef aimable et dévoué: tous seront affligés de son départ.

Le conseil d'Etat a fait des instances réitérées pour le décider à continuer ses importantes fonctions; mais rien n'a pu changer les décisions prises jusqu'alors. Du reste, M. Favre soupire depuis longtemps après un poste à la campagne, car sa santé s'accommodait peu du séjour de la ville.

Nous félicitons vivement la paroisse qui, bientôt, aura le bonheur de le posséder. Avec ses talents et ses brillantes qualités, il dirigera de main de maître ses ouailles qui s'attacheront à lui comme à un père. En nous quittant, il peut être assuré des regrets sincères, de l'affection vive, de l'attachement réel de tous ceux qui l'ont connu, et en particulier du collège. En outre, il a toujours joui, à un haut degré, de la confiance, de l'estime et de l'admiration de tous ses confrères, du clergé tout entier, de la population fribourgeoise sans exception, et celle-ci était heureuse de remettre ses enfants entre de si bonnes mains.

Le collège de Fribourg subit encore une autre perte très grande et très regrettable, à cause du départ de M. Moullet, préfet de l'internat.

Nos autorités placèrent M. Moullet comme préfet au collège, dès sa sortie du séminaire, il y a six ans à peu près. Elles avaient reconnu en lui toutes les qualités nécessaires pour présider à l'éducation de la jeunesse. Il justifia pleinement la confiance qu'on avait en lui et comprit, dès le commencement, l'importance de la tâche qui lui était confiée; il se mit à l'œuvre avec un dévouement admirable. Il aimait ses élèves comme un père aime ses enfants, et sa répugnance était visible lorsque les circonstances le forçaient à les punir. M. le préfet est d'une santé un peu délicate et, parfois, il est sujet à de véritables souffrances. Une place à la campagne l'eût évidemment soulagé, peut-être complètement guéri; mais il ne pensait qu'au bien qu'il pouvait faire à la jeunesse, il voulait être soumis à ses supérieurs qui, reconnaissant le bien qu'il faisait, manifestaient toujours le désir de le voir continuer ses salutaires fonctions.

Depuis plusieurs années déjà M. Moullet demandait un poste dans le ministère, et ce n'est qu'après un dévouement de six années, que son évêque a consenti à lui accorder ce qu'il lui demandait. Certes personne mieux que lui n'a mérité un poste adapté à ses goûts et surtout favorable à sa santé.

La place de préfet de l'internat est une place difficile entre toutes, c'est une besogne rude et pénible, qui offre peu de consolations. C'est un honneur pour M. Moullet de s'être acquitté de ses fonctions avec tant de zèle, de dévouement, de fermeté, d'adresse et de succès. Tous les élèves qui ont été à l'internat de Fribourg se rappelleront son dévouement vraiment sacerdotal, et lui con-

sionnaire qui le conduisit dans un petit hôtel de l'avenue d'Italie.

Le premier soin de l'héritier, en arrivant à l'hôtel, fut d'inviter tous ceux qu'il rencontra à boire et à manger avec lui. L'arrivée d'un voisin aussi généreux ne tarda pas à se répandre dans l'établissement, et à partir de ce moment, la chambre du Beauceron fut rendez-vous de tous les locataires de la maison et même des maisons voisines.

La naïveté du jeune homme était telle, qu'il avait placé son sac d'or ouvert sur un coin de la cheminée, et qu'il invitait chacun à y puiser à son aise.

Pareille prodigalité ne devait pas tarder à parvenir aux oreilles de la police, et hier matin deux agents de la sûreté vinrent prier le prodigue de vouloir bien les accompagner au cabinet de M. Macé.

Là, le jeune homme ayant donné toutes les preuves possibles de son honorabilité, il fut laissé libre de faire ce bon lui semblerait de son argent; mais, suivant le conseil du chef de la sûreté, il demanda à être reconduit dans son pays, ce qu'on n'a eu garde de lui refuser.

En conséquence, hier à cinq heures trente-cinq, l'héritier reprenait le chemin de Châteaudun où, certainement, il trouvera à dépenser sans tiledement les 27,000 qui lui restent de son héritage.

Voici une anecdote qui montre le merveilleux instinct des animaux: Une nichée d'oiseaux était tombée d'un arbre dans une cour où elle gisait sur le sol, et la mère voltigeait d'une manière inquiète autour de ses petits quand survint un chat. Le chat s'approcha de la nichée et aussitôt la mère s'élança sur lui, mais le félin voulut la happer et ce n'est que par la fuite qu'elle put échapper à sa griffe. Ne pouvant l'attrapper, le chat retourna aussitôt vers les petits, mais la mère, par un circuit, le prévint et se jeta au-devant de lui comme la première fois. Le chat chercha de nouveau à happer l'oiseau avec ses pattes, mais inutilement, car il fuyait toujours à temps. Cette scène se renouvela plusieurs fois et le chat, de plus en plus ardent contre l'oiseau, se laissait chaque fois entraîner plus loin dans sa poursuite, au point qu'il arriva, après plusieurs attaques, à une des extrémités de la cour, l'oiseau tantôt s'arrêtant, tantôt trottant, et le chat paraissant oublier les petits et s'acharnant contre la mère. Tout à coup, le chat abandonne la poursuite et retourne en courant à la nichée, mais la mère y était avant lui. Alors intervint un homme qui avait suivi attentivement ce combat, et lançant une pierre, il mit le félin en fuite et remplaça la nichée sur un arbre.

Que d'intelligence chez cette mère! Quelles savantes manœuvres! Elle persiste à s'offrir aux coups de l'ennemi pour l'entraîner au loin! Que de calculs dans cette diversion!

Fribourg.

MARCHÉ DE FRIBOURG DU 17 juillet 1880
PRIX DES GRAINS

Seigle, le décalitre de fr.	1 70 à fr. 1 80
Froment, »	2 40 » 2 55
Messel, »	2 00 » 2 15
Epeautre, »	1 30 » 1 80
Orge, »	0 90 » 1 50
Avoine, »	0 85 » 1 00
Gru, le kilog.	0 00 » 0 00
Poissette noire »	1 90 » 2 25
» blanche »	0 00 » 0 00
Esparecette	1 60 » 1 80
Pommes de terre,	1 00 » 1 20
Beurre,	1 20 » 1 25

M. SOUSSENS, Rédacteur.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

LES PETITS BOLLANDISTES

VIE DES SAINTS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

DES MARTYRS, DES PÈRES, DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES, DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ

Notices sur les Congrégations et les Ordres religieux

Histoire des reliques, des pèlerinages, des dévotions populaires: des monuments dus à la piété depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui.

PAR Mgr PAUL GUÉRIN

Camérier de Sa Sainteté Léon XIII

SEPTIÈME ET DÉFINITIVE ÉDITION, LA SEULE COMPLÈTE, RENFERMANT UN TIERS DE MATIÈRES DE PLUS QUE LES PRÉCÉDENTES

17 vol. in-8 raisin, sur beau papier vergé, contenant la matière de plus de 35 vol. in-8 ordinaires

Prix: 120 francs; — net: 90 francs

Ouvrage honoré d'une lettre du Saint-Père et de nombreuses approbations épiscopales

Les *Petits Bollandistes*, entièrement refondus dans cette définitive édition, sont, de l'avis de tous, un ouvrage unique, plus complet et plus parfait que toutes les autres publications du même genre.

Il n'est pas un seul saint honoré dans l'Eglise d'un culte public, pas un nom vénéré dans quelque coin de l'univers chrétien, dont il ne soit fait mention dans cette nouvelle édition. Les *Petits Bollandistes* forment les diptyques sacrés les plus complets, où sont inscrits à leur date les noms des bienheureux composant cette multitude innombrable de toutes nations, de toutes tribus, de tous peuples et de toutes langues, qu'aperçut l'Apôtre bien-aimé dans ses mystérieuses et prophétiques visions.

Cette 7^{me} et définitive édition, qui forme un ouvrage entièrement neuf, se distingue des précédentes: 1^o par le plan d'après lequel elle est conçue et dont les proportions atteignent au delà de tout ce qui a été tenté jusqu'à nos jours sur cette matière, soit par les devanciers de l'auteur, soit par l'auteur lui-même dans les éditions antérieures; — 2^o par les matières qu'elle contient, Mgr Guérin ayant su l'enrichir, PRINCIPALEMENT AU PROFIT DE L'HAGIOGRAPHIE NATIONALE, de plus de 5000 vies, notices ou notes nouvelles. En partie tirées du grand recueil des *Acta Sanctorum* et de nombreuses monographies spéciales très étendues, elles sont comme la fleur de ces ouvrages précieux que leur prix élevé de la plupart des bibliothèques; en partie composées sur des renseignements personnels, elles constituent toute une vaste galerie de documents, entièrement inédits, envoyés à l'auteur par voie de correspondance et au prix de sacrifices et de démarches sans nombre, de tous les points de l'univers catholique; 3^o par la rédaction, qui est celle d'un auteur aidé par l'intelligente collaboration d'un grand nombre d'hommes éminents dans la science hagiographique; — 4^o par la correction scrupuleuse dont elle a été l'objet et que l'on pourrait appeler officielle, puisque, pour cette édition définitive, des mesures efficaces ont été prises, toutes dispenses qu'elles étaient, pour que chaque diocèse revit et corrigât sa propre histoire, par l'intermédiaire d'ecclésiastiques que leurs études rendaient le plus aptes à ce travail.

Voici le contenu et le plan de l'ouvrage tel que nous l'offrons aujourd'hui au public:

L'auteur donne, pour chaque jour de l'année:

1^o — Le Martyrologe romain, traduit sur la dernière édition de Benoît XIV et annoté d'après Baronius. Comme la rédaction de ce Martyrologe est faite ou approuvée par l'Eglise, l'auteur l'a religieusement conservée intacte; mais il s'est permis de l'éclaircir, de la compléter, parfois même de la rectifier par des commentaires. A la fin de chaque mention de ce Martyrologe, il a eu soin d'indiquer la date de la mort du saint, ce qui est une grave lacune dans ce respectable monument.

2^o — Les Martyrologues de tous les ordres religieux: de Saint-Basile, des Chanoines-Réguliers, de Saint-Benoît, des Camaldules, de Vallombreuse, de Cîteaux, des Silvestrins, de Déchaussés de la Très Sainte Trinité, des Frères-Prêcheurs, des trois Ordres de saint François, de l'Ordre Séraphique, des Mineurs Conventuels, des Capucins, de l'Ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel de l'Antique Observance, des Ermites de Saint-Augustin, des Servites de la Bienheureuse Vierge Marie, des Hieronymites, des Carmes-Déchaussés, etc., etc.

3^o — Un supplément aux trois premiers Martyrologes, sous ce titre spécial: *Additions faites d'après les Bollandistes et autres Hagiographes*. Là sont réunies les mentions de tous les Saints et Bienheureux qui ne se trouvent ni au Martyrologe romain, ni dans les Martyrologes des Ordres religieux, ne peuvent appartenir au Martyrologe de France. Ce Martyrologe, comme les premiers, est enrichi de notes.

4^o — Les Biographies très détaillées des principaux Saints ou Bienheureux mentionnés dans l'un ou l'autre des quatre Martyrologes dont nous venons de parler.

Chaque fois aussi que l'auteur a rencontré sur sa route un FONDATEUR ou un RÉFORMATEUR D'ORDRE, d'ABBAYE ou de CONGRÉGATION RELIGIEUSE, il a eu soin de donner de nombreux et intéressants détails sur ces fondations, restaurations ou réformes, sur les vicissitudes par lesquelles elles ont passé et sur l'état actuel de ces communautés.

Chacune des grandes Biographies dont nous parlons comprend quatre parties bien distinctes:

- a. — L'histoire de la Vie du Saint ou de la Sainte, du Bienheureux ou de la Bienheureuse de l'ancien et du nouveau Testament.
 - b. — L'Iconographie et le Patronage, quand il y a lieu, ce qui arrive presque toujours.
 - c. — Les Reliques et le Culte.
 - d. — L'exacte et scrupuleuse énumération des Sources où l'auteur a puisé son récit.
- 5^o — Les Notices abrégées des Saints ou Bienheureux sur l'histoire desquels les Annales hagiographiques nous ont conservé moins de souvenirs.

Les 14 premiers volumes sont consacrés au développement des matières hagiographiques que nous venons d'énumérer. Le 15^e, qui contient la matière de deux de ces volumes, est consacré exclusivement à l'histoire des VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ.

Le 16^e volume renferme: LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR et celle de la SAINTE VIERGE; — 2^o Une Année chrétienne très complète, c'est-à-dire l'exposition de tous les mystères que comprend chacune des phases de l'année ecclésiastique: L'AVEANT, le TEMPS DE NOËL, celui de la SEPTUAGÈSIME, le CARÊME, etc., etc.; — 3^o Des discours importants sur chacune des Fêtes mobiles, les autres ayant été traitées sous leur jour respectif dans les volumes antérieurs.

Il y a un discours sur chacune des fêtes introduites récemment dans le calendrier ecclésiastique; telles sont les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et du Précieux Sang; les fêtes du Cœur très pur de la Sainte Vierge, du Saint Nom de Marie, des Sept-Douleurs, de la Maternité, de la Pureté, du Patronage de la sainte Vierge, etc., etc.

Le 17^e et dernier volume, celui des Tables générales, débute par une série d'Appendices dont voici les principaux:

- 1^o Dissertation sur les Calendriers ecclésiastiques;
- 2^o Dissertation sur les Martyrologes;
- 3^o Traité de la Canonisation des Saints;
- 4^o Histoire abrégée de la Science hagiographique depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours.

Viennent ensuite les Tables générales.

AVIS IMPORTANT. — Pour faciliter à MM. les Ecclésiastiques l'acquisition des *PETITS BOLLANDISTES*, nous leur accordons exceptionnellement, pour ce précieux ouvrage, un crédit pouvant aller jusqu'à deux ans 22 fr. 50 seront payables tous les six mois.

ON TROUVE

A l'Imprimerie catholique, Un grand choix de romans chrétiens des meilleurs auteurs, à fr. 1,50, 2 et 3.

COURS DE GÉOGRAPHIE

ADAPTÉ AU

COURS D'HISTOIRE UNIVERSELLE

Et comprenant la description physique et politique des diverses contrées de la terre, d'après les travaux géographiques les plus récents.

PAR

J. CHANTREL

Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

OUVRAGE RÉPONDANT A TOUTES LES QUESTIONS DES PROGRAMMES OFFICIELS

2 vol. in-12, formant un ensemble de 1124 p.

Prix: 7 f.

CHEZ HENRI ALLARD, EDITEUR

13, rue de l'Abbaye, à Paris

LÉON XIII

Première année de son pontificat

par M. l'abbé Charles-Sylvain

TABLE DES MATIÈRES. — Naissance et jeunesse de Joachim Pecci. — L'évêque de Pérouse. — Le conclave. — Couronnement de Léon XIII. — La politique de Léon XIII. — Léon XIII et le pouvoir temporel. — Léon XIII et les œuvres catholiques. — Léon XIII, les sciences et les arts. — Léon XIII et le monde catholique. — Portrait et physionomie de Léon XIII. — Appendice (contenant les lettres encycliques)

Un vol. in-8, en vente à l'Imprimerie catholique. Prix: 4 fr.

Occasion

LA FLORE VALAISANNE

par M. J. E. d'Angreville, membre de la Société des Sciences naturelles, de l'Association florimontane d'Anney, membre correspondant de l'Institut de Genève et de plusieurs Sociétés savantes.

Franco: 40 cent. au lieu d'un fr. S'adresser à l'Imprimerie catholique, Fribourg.

HISTOIRE

DE

SAINT SIGISMOND

Roi de Bourgogne et Martyr

PAR

l'abbé RAMEAU

Membre correspondant de la Société littéraire de l'An.

Prix: 1 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 19 JUILLET

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	93 1/2	—	93 1/2	94	Suisse-Occidentale	—	137	136	137
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	» privilégiées	—	481	483	485
» 1871	—	—	103	103 1/4	Central-Suisse	—	397	396	397
5 0/0 Italien	85 1/2	—	—	85 50	Nord-Est Suisse	—	255	261	262
5 0/0 Valais	—	—	—	—	» privilégiées	457	460	458	460
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	163	163	165
Ouest-Suisse	472 1/2	—	472	473 3/4	Saint-Gothard	—	—	312	313
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	1020	1022	Union privilégiées	390	391	388	391
» 1878	452	—	451 1/2	452	Comptoir d'escompte	—	—	—	—
3 0/0 Jougna à Ecclépens	357 1/4	—	355	357	Banque du commerce	—	—	1320	—
Franco-Suisse	—	—	—	—	» de Genève	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	475	485	» Fédérale	455	—	453	455
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1027	—	Société suisse des chemins de fer	633	630	632	635
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1033	1035	Banque des chemins de fer	—	6525	6505	6525
Lombardes anciennes	262	—	261 1/2	262	» de Paris et Pays-Bas	—	1085	1087	1092
» nouvelles	262	—	265	266	Crédit Lyonnais	—	—	957	960
Autrichiennes nouvelles	382	—	382	—	Association financière genevoise	—	—	—	—
Méridionales	387 1/4	—	387	—	Omnium genevois	—	—	—	—
Bons méridionaux	536	—	537	—	Basler Bankverein	790	—	512	—
Nord-Espagne	400	—	267	268	Industrie genevoise du gaz	—	—	511	790
Credit foncier russe 5 0/0	—	—	535	536	» belge du gaz	—	—	590	595
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	592	—	590	595
					» Marseille	—	—	732	737
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

17 juillet	AU COMPTANT	18 juillet
98 12	Consolidés	98 1/2
85 50	3 0/0 Français	85 50
119 95	5 0/0 id.	120 15
—	Or, à New-York	—
117 50	Argent à Londres	117 50
A TERME		
85 57	3 0/0 Français	85 60
120 10	5 0/0 id.	120 27
85 17	5 0/0 Italien	85 30
—	3 0/0 Anglais	—
—	3 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1077 50	Banque de Paris	1095 —
955 —	Crédit Lyonnais	955 —
627 59	Mobilier français	631 25
1270 —	Crédit foncier	1272 50
677 50	Mobilier espagnol	680 25
610 —	Autrichiens	612 50
1323 50	Gaz Parisien	1335 —
1180 —	Suez	1195 —